

Assemblée communale ordinaire jeudi 29 juin 2023 à 20h00 à la halle de gymnastique de Chevenez

Madame, Monsieur,

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Haute-Ajoie sont invités à participer à l'Assemblée communale ordinaire qui se déroulera le **jeudi 29 juin 2023 à la halle de gymnastique à Chevenez**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 04 mai 2023.
2. Informations – Communications.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022, voter les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter le nouveau Règlement concernant la gestion des déchets ainsi que son règlement tarifaire y relatif.
5. Discuter et voter le nouveau Règlement sur la gestion des eaux de surfaces (RGES).
6. Prendre connaissance du projet de morcellement de la parcelle communale n° 4452 du ban de Chevenez-Haute-Ajoie, d'une contenance de 1'349 mètres carrés, accepter le prix de vente de CHF 25.00 par mètre carré, donner compétence au Conseil communal pour le morcellement et la vente aux entreprises voisines.
7. Divers

Les règlements mentionnés sous points 4 et 5 de l'ordre du jour sont déposés publiquement à l'administration durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au secrétariat communal.

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de la commune www.hauteajoie.ch.

Les comptes 2022 indiqués sous point 3 seront à disposition de la population au Bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez et sur notre site Internet.

Chevenez, le 05 juin 2023

Conseil communal
de Haute-Ajoie